

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Soutien de la commune aux stands et aux forains

A la suite de la difficile décision prise le samedi 29 juin dernier d'annuler le premier jour de l'Abbaye de Fleurier, le Conseil communal a décidé de faire un geste financier envers les associations locales, les marchands, les établissements publics et les forains.



Si la situation météorologique exceptionnelle annoncée par MétéoSuisse (orages / danger de degré 4) qui a conduit le Conseil communal à devoir annuler le premier jour de l'Abbaye de Fleurier n'a heureusement pas eu de conséquences dans notre région, l'impact financier est toutefois important pour les associations, les marchands et les forains qui n'ont pas pu profiter des nombreux visiteurs attendus samedi pour écouler leurs produits ou pour vendre des prestations.

Bien que la décision communale a été mûrement réfléchi sur la base des données de l'office fédéral de météorologie et de climatologie et qu'elle a été relativement bien comprise par la population (les images des dégâts en Valais et au Tessin nous rappellent d'ailleurs que la nature dicte toujours sa loi), le Conseil communal a décidé de faire un geste financier en renonçant à percevoir la totalité de l'émolument pour l'utilisation du domaine public pour les trois jours de fête.

Cette décision qui permettra aux associations, aux marchands, aux établissements publics et aux forains de souffler un peu représente un manque à gagner pour la commune d'environ Fr. 28'000.- qui s'ajoute aux charges de Fr. 40'000.- payées par Val-de-Travers pour l'Abbaye mais qui semble raisonnable au vu de ces circonstances exceptionnelles.

Val-de-Travers, le 3 juillet 2024

**LE CONSEIL COMMUNAL**